Docusign Envelope ID: C6C5C3A6-2F70-4BD5-868A-997214C7D443

ABN Engineering & Consulting

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : 4 rue Georges Claudinon
42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES
450 549 209 RCS SAINT ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept février,
A quinze heures,

Les associés de la Société ABN Engineering & Consulting, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, divisé en 1 000 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Laïla ABID, ...titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Nabil ABID,.....titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété et titulaire de 450 parts sociales en Usufruit
- Madame Nada BAUDIN née ABID, titulaire de 150 parts sociales en nue-propriété,
- Monsieur Samy Nizar ABID,.....titulaire de 150 parts sociales en nue-propriété,
- Monsieur Hakim ABID,.....titulaire de 150 parts sociales en nue-propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nabil ABID, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DS SA Paraphe NB Paraphe NA Paraphe L A DS HA

Docusign Envelope ID: C6C5C3A6-2F70-4BD5-868A-997214C7D443

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,

- Mise en harmonie des statuts suite à donation-partage reçue par Maître Pierre-Antoine DURON, Notaire à SAINT-ETIENNE (Loire), en date du 23 décembre 2025,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,

- le rapport de la gérance,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de mettre les statuts de la Société en harmonie avec la donation-partage reçue par Maître Pierre-Antoine DURON, Notaire à SAINT-ETIENNE (Loire) en date du 23 décembre 2025, aux termes de laquelle :

- Monsieur Nabil ABID à donner les biens ci-dessous désignés :
  - à Madame Nada BAUDIN née ABID, la nue-propriété de CENT CINQUANTE (150) parts sociales, numérotées de 1 à 150,
  - à Monsieur Samy Nizar ABID, la nue-propriété de CENT CINQUANTE (150) parts sociales, numérotées de 151 à 300,
  - à Monsieur Hakim ABID, la nue-propriété de CENT CINQUANTE (150) parts sociales, numérotées de 301 à 450,

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit les statuts :

ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

« Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

** à **Monsieur Nabil ABID**,*
QUATRE CENT CINQUANTE PARTS EN USUFRUIT
Numérotées de 1 à 450, ci.....450 parts sociales US
CINQ CENTS PARTS EN PLEINE PROPRIETE

Numérotées de 451 à 950, ci .....500 parts sociales PP

Dont 244 parts représentatives des apports en nature

** à **Madame Laïla ABID**,*
CINQUANTE PARTS
Numérotées de 951 à 1000, ci .....50 parts sociales PP

** à **Madame Nada BAUDIN née ABID**,*
CENT CINQUANTE PARTS EN NUE-PROPRIETE
Numérotées de 1 à 150, ci.....150 parts sociales NP

** à Monsieur **Samy Nizar ABID**,*
CENT CINQUANTE PARTS EN NUE-PROPRIETE
Numérotées de 151 à 300, ci .....150 parts sociales NP

** à Monsieur **Hakim ABID**,*
CENT CINQUANTE PARTS EN NUE-PROPRIETE
Numérotées de 301 à 450, ci .....150 parts sociales NP

Total égal au nombre de parts composant le capital social .....1.000 parts sociales. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Monsieur Nabil ABID
Gérant

DocuSigned by:
6AF711017710498...

DS SA Paraphe NB Paraphe LA DS HA